

L'an deux mille dix, le deux juin à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six mai deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 29
Pouvoirs : 3
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Marcel BARGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Claire CHASTAN,
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Alain GABERT,
Marie-Christine GIT,
Michel GREGOIRE,
Anne-Marie GROS,
Laurent HARO suppléant,
Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Corinne MOREL-DARLEUX,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Nicolas ROSIN
Michel TACHE

Pouvoirs

Pierre MEFFRE à Christine NIVOU, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Marie-Pierre MOUTON à Marie-Christine GIT

Excusés(es)

Olivier CADIER, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Claude DAUMAS suppléant, Jacques ESTEVE suppléant, Gérard GOZZI, Didier JOUVE, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY

Objet : Subvention à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme (FDC 26) pour le 1^{er} volet d'une étude des retombées économiques de la chasse dans les Baronnies Provençales

Le Président expose :

Les Fédérations Départementales des Chasseurs des Hautes-Alpes et de la Drôme, dans le cadre de leur participation au projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales, proposent de mener une étude des retombées économiques de la chasse dans le territoire en mobilisant une stagiaire à cet effet.

Il est pressenti qu'outre les populations locales un certain nombre de chasseurs qui ne vivent pas toute l'année dans le périmètre du projet de Pnr viennent y chasser et constituent, ainsi, un apport économique extérieur qui, à ce jour, n'est ni totalement identifié dans son périmètre global (qui va au-delà des cotisations et produits se rapportant directement à la chasse), ni chiffré dans sa masse financière.

Afin de pouvoir faire reconnaître la chasse et les chasseurs dans leur réalité économique au sein des Baronnies Provençales, les Fédérations Départementales des Chasseurs souhaitent identifier et chiffrer les incidences et l'apport économique de la chasse dans les Baronnies Provençales.

Afin de pouvoir soutenir ce premier travail prospectif, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, interlocuteur administratif sur ce dossier, sollicite une aide financière de la part du SMBP d'un montant de 1 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical autorise le Président à attribuer une subvention d'un montant de 1 000 euros à la FDC 26, et à signer tous actes relatifs.

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 000 €	Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme	6744

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD